



## Carte de séjour salarié motif de séjour

Par **Mickael**, le **08/09/2008** à **00:55**

Bonjour,

je me permets de vous écrire par rapport à un problème suivant:

je suis de nationalité russe, j'ai la carte de séjour mention "salarié" que j'ai obtenu cette année , ayant trouvé un CDI, ayant donc effectué toutes les démarches et ayant finalement changé mon ancien statut étudiant pour ce nouveau statut.

Cependant il y a une indication qui m'intrigue sur ma nouvelle carte de séjour:

" motif de séjour: salarié: assistant de direction. Zone 06."

Je voudrais savoir si avec cette indication -ci je peux effectuer n'importe quelle profession ou seulement cette profession - là car j'ai quitté mon ancien travail et actuellement à la recherche d'un nouvel emploi.

La préfecture ne donne malheureusement aucune réponse claire et concise.

Merci beaucoup d'avance,

Mickael.

Par **sam**, le **08/09/2008** à **12:44**

J SUIS A LA DEMANDE DE MON TITRE DE SEJOUR SALARIE ES6 QUE C COMPLIQUE ?  
LA PREFECTURE MON DEMANDER UNE PROMESSE D'EMBOUCHE ET QUE  
L'EMPLOYEUR PAYS UNE TAXE  
SI JE LEUR DONNE SE PAPIER ES-QUE J AURAI MON TITRE OU IL YA DAUTRE  
FORMALITE A FAIRE

j travaillé avec la même boîte en cdd juillet et août et j'ai demandé la cdi ; j l'ai eu 1 sep 2008  
MON TITRE SE TERMINE LE "30 SEPTEMBRE 2008 JAI PAS BCP DE TEMP  
MERCIE DE ME RENSEIGNE

avant j'avais un titre étudiant puis conjoint français et comme il y a plus de communauté de vie j  
suis obligé de le changer sinon quitter le territoire